

sécurité, qui se sont tenues en novembre 1995 à Santiago, au Chili, et en février 1998 à San Salvador, au Salvador, sous les auspices de l'Organisation des États américains (OÉA).

- Continuer d'appuyer les petits États insulaires dans leurs efforts pour régler les problèmes de sécurité pluridimensionnels qui leur sont propres, ainsi que leurs problèmes économiques, financiers et environnementaux, en tenant compte de la vulnérabilité et du niveau de développement de ces États.
- En complément des efforts visant à faire de l'hémisphère occidental une zone exempte de mines antipersonnel, et au vu de la contribution apportée à cet égard par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, y compris sa rapide entrée en vigueur, encourager les actions et appuyer les efforts internationaux de caractère humanitaire pour le déminage dans la région, et ce en veillant à ce que la priorité soit accordée à l'enlèvement des mines qui menacent les populations civiles et aux activités visant à rendre la terre à son usage productif. Cette tâche sera accomplie grâce à une coopération et une coordination internationales et régionales efficaces, à la demande des États concernés, pour le repérage, le marquage, la cartographie et l'enlèvement des mines; à une sensibilisation effective de la population civile aux dangers des mines et à la prestation d'une assistance aux victimes; et, le cas échéant, au développement et à l'application de nouvelles technologies pour la détection et l'enlèvement des mines.
- Continuer de promouvoir la transparence au niveau de la politique de défense, et notamment en ce qui concerne la modernisation des forces armées, la comparaison des dépenses militaires dans la région et le renforcement du Registre des armes classiques tenu par les Nations unies.
- Accroître la coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations unies.
- Encourager la mise en place de programmes de coopération pour faire face aux catastrophes naturelles et organiser les opérations humanitaires de recherche et de sauvetage.
- S'efforcer d'assurer la solution pacifique des conflits et différends en suspens par le recours aux mécanismes existants pour le règlement pacifique des différends dans le cadre du système interaméricain et en conformité avec les instruments et traités internationaux en vigueur. Ils estiment par ailleurs que lesdits mécanismes et instruments devraient être renforcés.
- Reconnaître l'utilité des réunions ministérielles ou de haut niveau portant sur les questions internationales de défense et de sécurité, telles que les Réunions des ministres de la Défense à Williamsburg et à Bariloche, en tant que contribution importante au dialogue régional sur ces questions et, dans cette perspective, encourager les pays intéressés à tenir d'autres réunions.